



Les inscriptions 2024 sont ouvertes

Description

Pourquoi adhérer à Finesse + en 2024 ?

Finesse + vous représente :

Finesse + représente les aéromodélistes indépendants ou isolés et la pratique hors club en constituant une entité légale auprès des autorités nationales et européenne.

Finesse + est désormais membre de l'[EMFU European Model Flying Union](#), qui est l'interlocuteur privilégié de l'[Agence Européenne de Sécurité Aérienne](#) pour l'aéromodélisme.

Finesse + défends vos intérêts face à aux législations coercitives visant à restreindre la pratique de l'aéromodélisme, notamment en assimilant les aéromodèles à des drones. Finesse + participe à tous les processus de consultation initiés par les différentes instances françaises et européennes. Nous y portons votre voix.

Finesse + vous informe :

Le site internet Finesse + propose une information indépendante. Nos articles traitent en profondeur de tous les aspects du planeur RC, qu'ils soient techniques, règlementaires ou tout simplement humains.

La page [FineSlopeS+ / RC Slopes](#) vous permet de disposer de l'information la plus fiable possible sur les pentes en France et en Europe. Elle vous permet de planifier votre prochaine sortie en indiquant les conditions d'accès, la déclaration de la pente à la DGAC, les secteurs, les hauteurs de vol autorisées, la force du vent et l'évolution météo à plusieurs jours.

Finesse + vous permet une pratique libre et autonome :

Finesse + propose aux aéromodélistes isolés de disposer d'une [solution assurantielle](#) reconnue dans

le monde entier proposée par notre partenaire DMFV, première fédération européenne en nombre d'adhérents.

Finesse + propose sa solution « [Euromembres](#) » aux pilotes étrangers. Elle leur permet légalement de bénéficier des mêmes droits que les pilotes français sur les sites déclarés à la DGAC, malgré la discrimination induite par la loi « drones ».

Finesse + est une association française conforme aux dispositions européennes pour la pratique de l'aéromodélisme, nous disposons d'une autorisation d'exploitation conforme à l'article 16 du règlement d'exécution 2019/947 et qui permet à tous les adhérents de pratiquer l'aéromodélisme en France selon les règles nationales.